

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération N° 2023/051**

**Membres en exercice** : 27

**Membres présents** : 21

**Membres absents** : 6

**Dont membres représentés** : 4

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

**Sont présents** : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Yves ESCAPE, Karine CAROLA, Laurent FOURMOND, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Catherine MIFFRE, Françoise CAMPREDON, Yannick COSTA, Laurence BARBERA, Joël PACULL, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Marc BILLES, Nicolas OLIVE, Carine DEVOYON, Jean-Pascal GARDELLE, Christian FALZON.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Chrystelle LEBOEUF (pouvoir à Nathalie PIQUE), Pascale PUY (pouvoir à Liliane HOSTALLIER-SARDA), Pascal-Henri BASSET (pouvoir à Joël PACULL), Xavier ROCA (pouvoir à Christian FALZON).

**Absents excusés** : Bertille MARTY, Evelyne SARRAZIN.

**Secrétaire de séance** : Liliane HOSTALLIER-SARDA

**Date de la convocation** : 05/04/2023

**CREATION DU CENTRE D'INTERPRETATION D'ARCHITECTURE ET**  
**DU PATRIMOINE DES CELLERES**  
**ADOPTION DE L'OPERATION ET DES MODALITES DE**  
**FINANCEMENT**

M. le Maire expose le projet de centre d'interprétation d'architecture et du patrimoine des celleres, qui se situe en plein cœur du centre historique, à côté du clocher civil « Le Revelli », au sein de l'ancienne enceinte fortifiée.

Le projet de centre d'interprétation d'architecture et du patrimoine des celleres vise à créer un modèle explicatif pour comprendre la genèse des villages roussillonnais, et ce, dans une des plus anciennes maisons de Pézilla la Rivière, village représentant un exemple parfait de cellera, récemment restaurée.

Il aura pour buts de faire connaître l'urbanisme des celleres, expliquer cette forme urbaine, accompagner les villages du Roussillon à la mise en valeur de leur cellera et mêler l'innovation, l'histoire, la recherche/enseignement et l'économie au sein d'une même structure.

Ce projet de centre d'interprétation d'architecture et du patrimoine des celleres, qui vise à développer et valoriser le patrimoine culturel roussillonnais, s'inscrit pleinement dans Programme

Occitanie FEDER-FSE+ 2021- 2027 « P05-RSO5.1-TA04 - Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous ».

Ce centre d'interprétation vise 4 objectifs principaux :

- Objectif « architectural et technique » : ce projet de création d'un Centre d'Interprétation des Celleres s'intégrera au sein même de la Cellera, au coeur du centre ancien. Adossée au Revelli, édifice inscrit sur la liste des monuments historiques, le projet s'intégrera (architecturalement, fonctionnellement, ...) dans le tissu urbain existant.
- Objectif « historique » : la scénographie/muséographie du centre d'interprétation permettra de raconter la genèse de cette forme urbaine.
- Objectif « innovation » : ce centre d'interprétation mettra en avant de nouvelles approches innovantes en termes de scénographie/muséographie afin de mettre en place une « expérience du musée » avant, pendant, et après la visite.
- Objectifs « recherche » et « enseignement » : cet équipement aura pour but la sensibilisation, l'information et la formation de tous les publics afin de mettre en valeur et d'expliquer un patrimoine singulier, la cellera (en intégrant les scolaires (de l'école à l'université) pour participer au dynamisme de ce lieu et à son rayonnement.)

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'une aide financière de l'Europe pour ce projet a été sollicitée au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Il donne lecture du programme détaillé des travaux et précise que le coût estimatif de cette opération s'élève à la somme de 1 989 819,66 € HT.

Il demande à l'assemblée de délibérer sur cette opération et ses modalités de financement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► **ADOpte** l'opération du centre d'interprétation d'architecture et du patrimoine des celleres telle que présentée ;

► **APPROUVE** le plan de financement ci-après :

**Plan financement - Centre d'interprétation d'architecture et du patrimoine des celleres**

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Aménagement des bâtiments (estim février 2023)	1 373 181,82 €	Subvention attribuée Région "Grand Site Occitanie"	184 845,00 €
Muséographie/scénographie (estim février 2023)	389 160,84 €	Participation espérée Etat DRAC	554 533,42 €
Honoraires maîtrise d'œuvre/SPS/CT	224 477,00 €	Participation espérée Europe FEDER	462 111,18 €
		Participation espérée PMMCU (Fonds de concours - Ecoparc)	387 966,13 €
		Participation Commune (20% HT)	397 363,93 €
<b>TOTAL DEPENSES SUBVENTIONNABLES</b>	<b>1 986 819,66 €</b>	<b>TOTAL RECETTES SUR LES DEPENSES SUBVENTIONNABLES</b>	<b>1 986 819,66 €</b>

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

**LE MAIRE,**

**Jean-Paul BILLES.**

*Transmis en Préfecture le :*

*Affiché le :*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.*